



Règlement Défilé Cosplay Animasia (dimanche 11 octobre 2026) - Mineur

1. Organisation générale

L'événement Animasia ci-après nommé "festival" qui a lieu les 10 & 11 octobre 2026 au Parc des expositions de Bordeaux est un événement organisé et produit par l'Agence Lenno et l'Association Mandora. Le défilé cosplay durant ce festival est co-organisé et produit par l'Agence Lenno et l'Association Mandora ci-après nommés "les organisateurs". Ce règlement, rédigé par le staff bénévole cosplay de l'Association Mandora et l'Agence Lenno, s'applique uniquement à cette édition du défilé cosplay d'Animasia 2026. Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, pour des raisons de planning, de logistique ou tout souci lié à la sécurité des participant-e-s, staff encadrant et public. Toute modification du présent règlement peut-être effectuée sans préavis, les participant-e-s confirmé-e-s en seront toutefois notifié-e-s le cas échéant.

2. Défilé Cosplay

Dans le cadre du festival Animasia, les organisateurs proposent un défilé cosplay ouvert à tout-e-s dès 10 ans en présentation solo, duo, trio et groupe. Le défilé cosplay consiste à présenter un costume lors d'une prestation scénique devant le public. Le défilé aura lieu le dimanche 11 octobre 2026, le planning de la journée sera communiqué aux participant-e-s quelques jours avant l'événement.

Aucune notion d'origine du costume n'est prioritaire sur une autre, les costumes achetés, modifiés, commissionnés sont les bienvenus au même titre que les costumes réalisés par le-la-les participant-e-s.

Chaque personne peut s'inscrire à une prestation uniquement, la participation à plusieurs passages n'est pas autorisée.

Un artiste peut envoyer un dossier de pré-inscription au concours (samedi) et au défilé (dimanche), tant qu'il ne présente ni le même costume ni la même prestation.

Une inscription au défilé cosplay constitue un engagement de participation. Une annulation sans motif valable (familial, médical, cas de force majeure) pourra entraîner une période d'inéligibilité d'un an aux défilés cosplay mis en place par les organisateurs.

Attention : La lecture de ce règlement est obligatoire avant d'effectuer toute demande de pré-inscription. Tout dossier incomplet et/ou présentant des éléments non conformes sera automatiquement refusé.

3. Modalités d'inscription et de participation

3.1 Accès aux pré-inscriptions :

Les pré-inscriptions sont uniquement accessibles en ligne via le formulaire en ligne disponible sur le site internet du festival à l'onglet cosplay (<https://www.animasia.org/cosplay/>). Attention, aucun dossier ni complément de dossier ne sera accepté par mail.

Les pré-inscriptions ouvriront le jeudi 10 septembre 2026 à 18h jusqu'au samedi 12 septembre 2026 à 23h59. Passé ce délai, aucune pré-inscription reçue ne sera prise en compte, et aucune inscription sur place ne sera possible.



Les organisateurs s'engagent à envoyer un mail de confirmation de réception de la pré-inscription dans les 48H suivant la réception du dossier. Les confirmations et autres échanges entre les participant-e-s et les organisateurs se feront uniquement par mail.

3.2 Contenu requis du dossier de pré-inscription

Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant-e-s de renseigner plusieurs informations et de fournir les pièces obligatoires suivantes afin que le dossier puisse être pris en compte et étudié par les organisateurs :

- Informations concernant l'identité du/de la participant-e (voir modalités groupe et mineur aux articles dédiés).
- Informations concernant le personnage incarné (Nom, œuvre d'origine et thématique du personnage parmi : Anime/Manga asiatiques, Dessins animés, Comics/ BD, Films/Films d'animation, Série TV, Jeux Vidéo, Musique, Concept Art et Création personnelle (original character)).
- Une photo du personnage et/ou du costume réel porté bien identifiable de *plain-pied* est requise lors de la pré-inscription : cela permet aux organisateurs de vérifier la conformité tout public du passage sur scène.
- Une description brève de la prestation qui sera jouée : cela permet aux organisateurs de vérifier la conformité tout public du passage sur scène.
- La dernière page du présent règlement qui doit impérativement être lu avant signature, contenant l'autorisation de cession du droit à l'image, doit être correctement remplie et signée (voir modalités groupe et mineur aux articles dédiés). Merci de bien veiller à vérifier les fichiers avant envoi.
- Le schéma de scène doit également être fourni rempli dans sa totalité, et ce même si aucun décor et accessoire n'est utilisé (format vierge à télécharger sur la page de pré-inscription).
- Le fichier audio accompagnant la prestation (voir détails à l'article dédié).

3.3 Validation et tirage au sort des prestations

Pour rappel, la phase de pré-inscription s'étendra du jeudi 10 septembre 2026 à 18h jusqu'au samedi 12 septembre 2026 à 23h59. Celle-ci sera suivie de 72H d'étude de la conformité des dossiers reçus. La troisième phase pourra selon le nombre de dossiers retenus se dérouler d'une des deux façons suivantes :

Cas n°1 : Le nombre de places disponibles est suffisant pour accueillir l'ensemble des dossiers retenus.

Cas n°2 : Le nombre de dossiers retenus excède le nombre de places disponibles, un tirage au sort sera donc organisé afin de permettre l'égalité des chances pour tous-tes.

Dans les deux cas et à l'issue de cette phase, les organisateurs procéderont à la phase finale c'est-à-dire la communication des résultats le mercredi 16 septembre aux personnes participant-e-s au défilé. Un mail sera également envoyé aux personnes n'ayant pas été retenues le cas échéant.



3.4 Limites de participation et ordre de passage

Un nombre de participations maximum est prévu en fonction des moyens logistiques et du planning de la journée. Pour cette édition d'Animasia 2026, ce nombre s'élève à 20 places estimées.

Ce nombre de prestations est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre de solo, duo/trio et groupes inscrits/tirés au sort au fur et à mesure.

L'ordre de passage des prestations scéniques s'effectue par ordre d'inscription ou par ordre de tirage au sort.

Un aménagement de l'ordre de passage pourra UNIQUEMENT être accordé en cas de condition médicale le nécessitant, seulement si cela est communiqué à l'organisation lors de l'inscription et après discussion entre le-la participant-e et le staff organisateur.

3.5 Modalités de pré-inscription duo/trio et groupe

Le défilé cosplay peut accueillir des prestations solo, duo/trio et groupe. Lors de la pré-inscription chaque duo/trio et groupe doit désigner un-e responsable de groupe majeur-e (lorsque c'est possible) qui s'engage à fournir aux organisateurs toutes les informations et documents nécessaires de chaque membre, c'est aussi cette personne qui doit être en charge de la pré-inscription.

Un même dossier ne peut pas être envoyé plusieurs fois en changeant le-la responsable de la pré-inscription.

Attention : la dernière page du règlement doit également être impérativement remplie, signée et envoyée pour chaque membre du groupe lors de la préinscription. L'ensemble devra être regroupé dans un seul document PDF pour une meilleure transmission. Par exemple : 6 membres d'un groupe = 6 pages signées = 1 PDF regroupé. Les images de référence de chaque personnage devront également être rassemblées en suivant cet exemple (dans un PDF dédié).

Le-la responsable du duo/trio ou du groupe sera en communication avec les organisateurs, iel s'engage donc à transmettre à ses co-membres les différentes informations qui lui seront données. Une fois sur place, iel devra s'assurer que tous les membres sont présents sinon en avertir immédiatement le staff organisateur. Aucune communication ne sera possible entre les organisateurs et les membres du groupe n'ayant pas été désignés comme responsables de groupe afin de garantir une fluidité et une clarté d'échange.

3.6 Modalités de pré-inscription pour les mineurs

Le défilé cosplay est également ouvert aux participant-e-s mineur-e-s dès 10 ans. Des modalités d'inscription au défilé supplémentaires pour les mineur-e-s sont prévues à cet effet :

- Signature de la dernière page du présent règlement (version mineur) par le-la participant-e et par son-sa responsable légal-e contenant : l'autorisation parentale, la cession de droit à l'image, les détails de communication avec les organisateurs. Le tout devant être dûment rempli et signé avec attention et soin et accompagné de la copie de la carte d'identité du-de la responsable légal-e signataire
- Renseignement du numéro de téléphone du-de la responsable légal-e signataire dans le formulaire de pré-inscription (numéro utilisé en cas d'urgence par les organisateurs).

Durant la journée du défilé, le-la participant-e mineur-e pourra être accompagné-e d'un-e seul-e et unique responsable légal-e, comme 'helper', notamment dans les loges lors de la préparation. Il sera néanmoins demandé à l'accompagnateur-trice de confier le-la mineur-e aux organisateurs du défilé durant les prestations scéniques.



Les personnes mineur-e-s ne sont pas autorisées à interpréter des personnages issus de médias destinés à un public averti ou aux adultes. Par exemple : Hazbin Hotel, Helluva Boss, Panty & Stocking (liste non exhaustive).

3.7 Fichier audio accompagnant la prestation

La bande son doit également être obligatoirement fournie lors de la pré-inscription en respectant le format MP3 uniquement :

- Prestation solo : minimum 30 secondes et maximum 1 minute 00
- Prestation duo et trio : minimum 30 secondes et maximum 2 minutes 00
- Prestation groupe à partir de 4 personnes : minimum 30 secondes et maximum 3 minutes 00

Le prêt d'un micro sera impossible, la prestation doit donc être enregistrée dans sa totalité.

Attention, la piste doit être claire et de bonne qualité (sans bruits parasites ou enregistrement de voix saturé). Le contenu de la totalité de la prestation scénique (piste audio et physique) doit être tout public. Il est donc demandé aux participant-e-s de ne pas utiliser de langage injurieux (voir article 8 "savoir-être"), de faire attention au ton ainsi qu'aux mots employés, aux décors et à la gestuelle utilisée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une piste audio si ces critères ne sont pas respectés.

Les organisateurs recommandent aux participant-e-s d'éviter les enregistrements aux écouteurs-micro qui saturent, grésillent et sont souvent incompréhensibles une fois le son projeté sur scène.

Le fichier audio doit être nommé selon cet exemple : prenomNOM_personnage
Pour un duo/trio/groupe : prenomNOMduresponsable_TYPEduo/trio/groupe_univers

Il est conseillé aux participant-e-s d'apporter une clé USB contenant leur prestation le jour J en cas de soucis liés aux fichiers lors de l'équilibrage des pistes en régie.

4. Engagement contre l'utilisation de l'Intelligence Artificielle Générative

Le défilé cosplay étant avant tout une célébration de l'artisanat et de l'expression humaine, les organisateurs demandent aux participant-e-s de s'engager à ne pas faire appel à l'Intelligence Artificielle Générative que ce soit directement ou via l'utilisation de médias issus de l'IA générative pour la création de leurs prestations.

5. Invitation & Planning de la journée

Les participant-e-s confirmé-e-s au défilé cosplay recevront une invitation pour le jour de leur passage soit un pass 1 jour, quelques jours avant l'événement. En cas d'annulation, désistement ou de non présentation le jour J à l'horaire indiqué, l'invitation sera automatiquement désactivée et non utilisable. Les helpers ou accompagnants ne peuvent pas prétendre à recevoir une invitation et devront se procurer un pass d'entrée via la billetterie du festival.

Lors de cette journée de défilé, chaque participant-e devra se présenter auprès du staff organisateur à son arrivée sur le festival dans le temps imparti du check-in, puis devra être présent-e pour le dernier briefing avant le début du défilé. Le planning détaillé est communiqué lors du briefing final transmis par mail quelques jours avant le festival.

En acceptant de participer au défilé cosplay, chaque personne s'engage à être présente et disponible dans l'enceinte du festival durant la totalité de la journée.



6. Prestation

Lors de ce défilé cosplay, il est attendu des participant-e-s qu'ils imaginent, créent et jouent une prestation scénarisée sur scène devant le public. Le contenu doit être tout public, mais aucune obligation artistique n'est imposée en termes de style, de narration ou d'occupation d'espace.

Les prestations se déroulent sur la scène principale suivant l'ordre de passage annoncé par les organisateurs aux participant-e-s. Chaque participant-e monte sur scène tour à tour afin de présenter son costume et sa prestation au public.

6.1 Limitation de décors et accessoires

Une limitation de décors et accessoires est imposée, justifiée par le bien-être des staff accessoiristes :

- **Décor de scène :** transporté en deux aller-retours maximum avec un poids maximal pour chaque élément de décor de 2 à 3kg. Quantité maximale d'éléments : 4. Dimensions max de la totalité de décor réuni : 2m de hauteur, 2m de largeur et 70 cm de profondeur. Il est également demandé aux participant-e-s de veiller à la stabilité du décor avant le jour du défilé. Un décor non stable ne pourra pas être utilisé le jour j.
- **Accessoires :** Des petits accessoires peuvent être ajoutés pour être posés sur une table, chaise ou au sol (par ex : carte, verre, éventail, peluche, livre...) : maximum 4.

Du mobilier pourra être prêté (table, chaise) - sous réserve de disponibilité sur place - par les organisateurs et utilisé par plusieurs participant-e-s à la suite, il ne sera donc pas possible de faire une installation en amont sur le matériel prêté.

Interdictions relatives aux matières utilisées : les éléments de décors et accessoires en bois massif ou tout autre matière trop rigide sont strictement prohibés, merci de privilégier les matières légères.

*Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant-e-s de fournir la liste détaillée des éléments de décor et accessoires utilisés pour la prestation scénique. Cette liste devra être accompagnée du schéma de placement dûment rempli (disponible sur la page d'inscription) de façon à permettre aux organisateurs de placer les éléments avant la montée sur scène du participant-e. Une double vérification sera effectuée à l'arrivée sur place. **Tout élément non déclaré ou refusé dans le dossier sera de ce fait non recevable le jour du défilé et non utilisable sur scène pour la prestation.***

En cas de question ou de doute relatif à un ou plusieurs éléments de votre décor, merci de contacter les organisateurs à l'adresse cosplay@mandora.fr accompagné d'une description de l'élément et de photos.

6.2 Sécurité sur scène

Les décors et accessoires ne doivent pas représenter un danger physique, ou porter atteinte morale à qui que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un élément, un accessoire ou la totalité du décor si le caractère tout public ou la sécurité de tous-tes n'est pas respectée.

Toute utilisation de pyrotechnie (fumigènes, feu d'artifices, pétards), lancé d'objet, projection ou versement de liquides sur ou hors de la scène est strictement interdite et cela dans le but de préserver la sécurité de tous-tes.

Aucune arme ne peut être autorisée, et ce, même en élément de décor (armes réelles, rasoirs, katanas, airsoft, couteaux, paintball ou toute autre chose assimilée comme arme). Toute réplique d'armes à feu sera également refusée par les organisateurs. Seules les armes en carton ou matières plastiques non dangereuses pourront être acceptées par les organisateurs.



Tout élément ou accessoire considéré comme dangereux et/ou interdit dans l'enceinte du festival et non conforme à ce règlement sera définitivement confisqué par les organisateurs et confié à la sécurité de l'événement.

En cas de question ou de doute concernant les accessoires autorisés, merci de contacter les organisateurs à l'adresse cosplay@mandora.fr accompagné d'une description de l'élément et de photos.

7. Loges / Backstage

Les organisateurs mettent à disposition des participant-e-s au défilé cosplay des loges en backstage de la scène. Les participant-e-s y trouveront des miroirs, des tables, des chaises et au moins une cabine pour se changer. Il est attendu des participant-e-s que iels respectent le matériel mis à disposition et la propreté des lieux.

L'accès aux loges sera réglementé et précisé dans le planning de la journée envoyé par les organisateurs en amont du festival. Un helper actif par participant-e peut être accepté dans les loges durant la préparation et l'habillage du/de la participant-e uniquement (pour les trios et les groupes, une limitation à 2 helpers actifs maximum est imposée). Les créneaux d'accès pour les helpers seront transmis dans le mail de briefing final. Si un membre du staff constate un abus de présence d'un helper, il pourra lui demander de quitter les loges immédiatement.

Les participant-e-s devront récupérer tous leurs effets personnels dans les trente minutes suivant la fin du défilé et laisser l'espace propre.

Les loges sont un espace partagé entre tous les intervenants de la scène, régie, cosplayers, staff, musiciens, comédiens et artistes variés : l'attention de tous-tes est portée sur la présence de matériel fragile et coûteux nécessitant le respect et la vigilance de chacun-e. De ce fait, il est demandé aux participant-e-s du défilé cosplay de strictement respecter le planning d'accès aux loges pour garantir la sécurité physique, morale de tous-tes et conserver le matériel intact.

8. Savoir-être

Sont strictement interdits durant la totalité du festival (comprenant les prestations) :

- Tout objet, geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant,
- Tout objet, geste ou propos à caractère pornographique, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe, grossophobe,
- Tout objet, geste ou propos à caractère intimidant, humiliant ou dégradant,
- Tout comportement et actes de type vol, vandalisme, agression physique ou verbale portant une atteinte physique et/ou morale envers les autres participant-e-s, le public, les visiteurs et le staff organisateur.

Les organisateurs mettent également un point d'honneur au respect du consentement entre tous-tes. Aucun contact physique ou prise de photo ne peut avoir lieu sans l'accord clair et énoncé de toute personne concernée.

Toute transgression de ces règles de savoir-être peut entraîner :

- L'exclusion immédiate du présent défilé,
- L'exclusion de l'événement,
- L'interdiction de participer aux concours et défilés cosplay mis en place par les organisateurs à l'avenir,
- Des poursuites judiciaires.

Ces règles s'appliquent également à tout-e accompagnant-e, helper et responsable légal-e présent-e.

Les organisateurs attendent également de chaque personne -participante ou non- le respect du staff organisateur et encadrant, et de leur travail investi pour créer l'ensemble des animations cosplay. Il en va de même envers les artistes. Les propos insultants, diffamatoires et violents qu'ils soient énoncés pendant le festival ou via les réseaux sociaux, pourront être sanctionnés d'une interdiction de participation sur l'ensemble des animations cosplay des événements organisés par l'Agence Lenno et l'Association Mandora.



9. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du défilé cosplay organisé lors du festival Animasia organisé les 10 & 11 octobre 2026, les organisateurs prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et personnelles qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. La base légale du traitement est la gestion et l'organisation d'un défilé cosplay.

Les données collectées dans le formulaire de pré-inscription sont liées à l'identité : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, pseudonyme cosplay, page de réseaux sociaux. Ces données seront à destination des membres du staff organisateur du défilé uniquement et conservées pour une durée de 5 ans.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participant-e-s au défilé peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement une fois le défilé terminé. Les participant-e-s disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les participant-e-s peuvent contacter les organisateurs par mail à l'adresse cosplay@mandora.fr

10. Communication avec les organisateurs

Les échanges entre les organisateurs et les participant-e-s concernant les pré-inscriptions et les inscriptions sont exclusivement effectués par mail. Les participant-e-s auront la possibilité de contacter les organisateurs pour toute question durant la totalité du processus du défilé. Cependant, il est demandé aux artistes ayant effectué une pré-inscription de faire preuve de patience pendant les différentes phases d'inscriptions, une réponse leur sera adressée en temps et en heure lorsque les organisateurs le pourront, dans le respect des délais annoncés.

Quelques jours avant le festival, les organisateurs contacteront les participant-e-s par mail afin de leur transmettre les informations nécessaires à l'organisation le jour J.

Pour des raisons d'organisation et de logistique, le staff organisateur met en place un système de groupe de communication via l'application Signal (accessible avec un numéro de téléphone, mais utilisable avec un pseudonyme). Des annonces et rappels globaux seront envoyés par le staff organisateur : horaires, points de rendez-vous etc. Après le défilé, le groupe Signal reste ouvert durant 1 mois et permet l'échange de photos des prestations et de contacts. Il permet également aux organisateurs de faire la promotion des prochains événements et défilés organisés.

La participation à ce groupe n'est en aucun cas obligatoire et il est possible de se rétracter en le quittant à tout moment.

11. Responsabilité

Les organisateurs du défilé ne peuvent être tenus comme responsables en cas de soucis liés à la technique son. Il en est de même en cas de vol, détérioration de costumes, accessoires ou décors, ou d'incidents éventuels survenus lors de l'événement. Il en va de la responsabilité de chaque participant de bien prendre connaissance de la totalité des informations contenues dans ce présent règlement ainsi que tout autre document transmis par les organisateurs. Tout-e participant-e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera exclu-e du défilé sans appel possible.



Page de signature du règlement du défilé cosplay à joindre dans la pré-inscription en ligne :

AUTORISATION PARENTALE

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineur-e-s de moins de 18 ans à la date du défilé cosplay d'Animasia 2026, le dimanche 11 octobre. Sans cette autorisation parentale, les organisateurs du festival refusent la participation de la personne mineure de manière automatique et sans recours possible. Cette autorisation parentale est valable uniquement pour l'événement Animasia 2026 et pour une seule personne.

Je soussigné-e

domicilié-e au/à

certifie être représentant-e légal-e de

et l'autorise par la présente à participer au défilé cosplay du festival Animasia 2026 qui se déroulera le dimanche 11 octobre 2026 au Parc des expositions de Bordeaux.

CESSION DE DROIT À L'IMAGE

J'autorise le-la mineur-e dont j'ai la responsabilité à être filmé-e et photographié-e dans le cadre des vidéos et reportages photos réalisés par les équipes organisatrices d'Animasia 2026 et Hold Up Videos. Et m'engage à ne faire aucune restriction de son droit à l'image.

Autorise la société LENNO et l'association MANDORA, à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la/les photographie-s, le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) le-la représentant, prises/réalisées dans le contexte suivant :

Animasia 2026 – 10 & 11 octobre 2026 au Parc des expositions de Bordeaux

Les œuvres précitées seront utilisées par LENNO et MANDORA afin de communiquer sur Animasia, ses animations et sur l'activité de la société et de l'association. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de LENNO et MANDORA, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via internet et en particulier sur les réseaux sociaux et sites internet gérés par les organismes.

LENNO et MANDORA pourront faire tout usage des œuvres, pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à sa réputation, à sa vie privée, à son intégrité.

Merci de cocher ci-dessous si le-la mineur-e est autorisé-e ou non de participer au groupe Signal (voir article «communication avec les organisateurs») :

- ☐ J'accepte qu'il-elle-iel fasse partie du groupe Signal "Défilé Cosplay - Animasia 2026"
- ☐ Je n'accepte pas qu'il-elle-iel fasse partie du groupe Signal, et préfère les communications par SMS et/ou par mail.
- ☐ Je certifie avoir bien pris connaissance de la totalité du règlement

À le/...../ 2026,

Nom et Prénom du-de la responsable légal-e et signature
précédée de la mention «Bon accord du présent règlement, lu et approuvé»

Nom et Prénom du-de la mineur-e et signature
précédée de la mention «Bon accord du présent règlement, lu et approuvé»

